

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 16 février 2023, à 11 h 35, au 1130, route de l'Éqlise, à Québec.

Sont présents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative

M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (à titre d'invité)

M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (à titre

Mme Isabelle Vaillancourt, coordonnatrice aux communications (à titre d'invité)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2023-07

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023

Résolution nº E-2023-08

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion

Les membres présents discutent sur le sujet.

Retour sur le lac-à-l'épaule du 9 février 2023

Les membres présents discutent sur le sujet.

PROCÈS-VERBAL

-2-

Ressources humaines – Appel de candidatures – Conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire (milieux naturels)

Résolution nº E-2023-09

 Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire (milieux naturels).

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement n° 425-10-2022 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement (périmètres d'urbanisation, contraintes, éléments d'intérêt)

Résolution n° E-2023-10

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 425-10-2022 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé Modifications aux limites des périmètres d'urbanisation de Saints-Anges, de Vallée-Jonction et de Saint-Elzéar, identification des contraintes naturelles et anthropiques et éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif » ne mettent pas en péril les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

<u>Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) révisé – Octroi d'un contrat pour le soutien technique et audiovisuel pour les séances consultatives</u>

Résolution nº E-2023-11

Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord (PMGMR) :

- Octroyer à la firme Solotech inc., un contrat pour accompagner la CMQuébec lors des séances consultatives en assurant le soutien technique et audiovisuel requis au bon déploiement des séances qui auront lieu du 28 février au 14 mars 2023 sur le territoire de la CMQuébec concerné par le PMGMR, pour un montant maximal de 20 000 \$ (taxes incluses).
- Dans l'éventualité où Solotech inc. ne pourrait fournir les services demandés aux dates prévues pour les séances consultatives, octroyer subsidiairement à la firme Lambert distributions, un contrat pour accompagner la CMQuébec lors des séances consultatives en assurant le soutien technique et audiovisuel requis au bon déploiement des séances qui auront lieu du 28 février au 14 mars 2023 sur le territoire de la CMQuébec concerné par le PMGMR, pour un montant maximal de 24 000 \$ (taxes incluses).

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-03 Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution nº E-2023-12

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 6 février 2023, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1er au 31 décembre 2022 (période 12).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2022.
- c) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 31 janvier 2023.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 février 2023

Responsable: Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2023-07 à E-2023-12, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND	(S) MYRIAM POULIN
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE	SECRÉTAIRE CORPORATIVE